

Un parcours socio-professionnel sécurisé vers l'emploi

Pour tout renseignement vous pouvez vous rapprocher de la Maison

Départementale de votre secteur

Maison Départementale de Bras-Panon Tél : 0262 51 27 70

Maison Départementale de Saint-Benoît Tél : 0262 50 20 00

Maison Départementale de Saint-André Tél : 0262 40 71 00

Maison Départementale de Sainte-Rose Tél : 0262 47 21 44

Maison Départementale de la Plaine de Palmistes Tél : 0262 51 30 62

Maisons Départementales CRESA (St Louis/ Cilaos/ Les Avirons/ Etang-Salé) Tél : 0262 91 22 00

Maison Départementale de la Ravine des Cabris Tél : 0262 49 83 10

Maisons Départementales de Trois-Mares / Entre-Deux / Plaine des Cafres Tél : 0262 57 26 54

Maison Départementale du Tampon Tél : 0262 59 55 00

Maison Départementale de Saint-Pierre/Petite Ile Tél : 0262 96 90 50

Maison Départementale de Saint-Joseph/Saint-Philippe Tél : 0262 56 00 02

Maison Départementale de Saint-Louis Tél : 0262 91 21 99

Maison Départementale du Port Tél : 0262 43 43 54

Maison Départementale de Saint-Paul Tél : 0262 45 71 21

Maison Départementale de Saint-Gilles-Les-Hauts Tél : 0262 34 44 44

Maison Départementale de Saint-Leu Tél : 0262 34 78 11

Maison Départementale de La Possession Tél : 0262 22 12 02

Maison Départementale de Saint-Denis 1 Tél : 0262 41 00 31

Maison Départementale de Saint-Denis 2 Tél : 0262 29 69 70 (PI) – 0262 28 52 00 (ASE)

Maison Départementale de Sainte-Marie Tél : 0262 53 40 81

Maison Départementale de Sainte-Suzanne Tél : 0262 52 32 32 (PI)– 0262 98 05 90 (ASE)

Ou de la Direction Insertion du Conseil départemental
Tél : 0262 81 77 94 / mail : insertion@cg974.fr





Cofinancé par
l'Union européenne



ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Travailleur Social du Département
et Conseiller France travail

**Des professionnels à vos côtés
pour une insertion durable**



Le Département aux côtés des Réunionnais

QU'EST-CE QUE C'EST?

Il s'agit d'un double suivi effectué par un travailleur social du Département et un conseiller de France travail. Ces deux référents seront à votre écoute pour répondre au mieux à vos besoins sociaux et professionnels et vous permettre de retrouver une dynamique favorable à votre retour à l'emploi.

COMMENT se met-il en place?

Votre travailleur social du Département, vous contactera régulièrement en vous proposant des rendez-vous individuels.

Vous déterminerez ensemble les actions à mettre en œuvre. Ces actions tiendront compte de celles que vous mènerez en parallèle avec votre conseiller de France travail.



1. UNE RELATION PRI
2. UN RYTHME DE RE
3. DES ENTRETIENS IN

J'adhère à

L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Les actions à mener, le rythme des rendez-vous et les modalités de contact seront déterminés avec le travailleur social du Département et le conseiller de France travail.

Mes démarches font l'objet d'un plan d'action personnalisé qui précise :

- les démarches envisagées avec l'appui de mes référents dédiés pour faciliter mon retour à l'emploi.
- les emplois recherchés,
- la stratégie d'accès à l'emploi.

accompagner les demandeurs d'emploi rencontrant à la fois des difficultés d'ordre

QUELS SONT les soutiens concrets ?

Votre travailleur social du Département et votre conseiller de France travail, vous accompagneront pour définir avec vous votre projet professionnel.

Votre travailleur social du Département vous accompagnera dans vos démarches administratives afin de permettre la levée des freins et faciliter votre insertion professionnelle.

QUELLE DURÉE d'accompagnement ?

Vous pourrez bénéficier de cet accompagnement durant 6 mois, renouvelable 1 fois.

PRIVILÉGIÉE ET DE CONFIANCE

RENDEZ-VOUS ADAPTÉ

INDIVIDUALISÉS ET INTENSIFS POUR VOTRE INSERTION À L'EMPLOI

Adhérer c'est aussi

M'ENGAGER À :

- mener personnellement toutes les actions favorisant mon retour à l'emploi,
- me présenter aux rendez-vous fixés
- tenir informés mes référents dédiés de tout changement dans ma situation.